

FORMATION

Les pouvoirs de police du maire

Les élus locaux face aux nouveaux défis de la sécurité du quotidien

OBJECTIFS

Cette formation permet d'acquérir une meilleure connaissance de l'ordre public au sein des collectivités territoriales et des pouvoirs de police du maire. Au cours de cette formation, le formateur permettra à chacun des participants de mieux comprendre les nouveaux défis que pose la sécurité au sein des collectivités.

INTERVENANT



Marc MUTTI,
Spécialiste du secteur local
Ancien élu local
Officier de réserve citoyenne

Marc MUTTI bénéficie d'une double expérience public-privé. Consultant en affaires publiques depuis 15 ans, il a été préalablement, chef de cabinet ministériel, conseiller technique du maire d'une grande ville du sud de la France, ou encore responsable de la communication au sein d'entreprises publiques et privés.

Elu du centre de Paris pendant 12 ans, Maire-adjoint du 1er arrondissement, délégué aux finances, au développement économique, à l'urbanisme et à la sécurité, il a construit une expertise dans les questions de sécurité, de gestion de l'espace public et de communication publique.

FORMAT

Cette formation se déroule de 9h30 à 17h30 à Paris (Opéra).

9h30 : Accueil des participants

10h : Début de la formation

12h30-14h : Déjeuner

17h30 : Fin de la formation

MODALITES PEDAGOGIQUES

Organisée autour d'exemples pratiques, elle est fondée sur une pédagogie active et concrète et sur l'expérience de terrain du formateur. Les apports théoriques sont immédiatement suivis d'exemples et de cas pratiques

PREREQUIS ET EVALUATION

Pas de prérequis. Une évaluation est réalisée en fin de formation (mises en situation).

CONDITIONS TARIFAIRES

Le montant de la journée de formation est de **560 euros TTC** par participant pour la journée de formation. La formation peut être prise en charge par votre DIF élu (Mon Compte Elu) ou par votre collectivité. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations. Ce tarif comprend l'intégralité des frais de la formation ; l'accueil-café est inclus. Conformément au règlement des organismes de formation des élus locaux, le déjeuner n'est pas pris en charge.

Votre Contact

PROGRAMME PROPOSÉ

» Définir l'ordre public

- Sécurité
- Salubrité
- Tranquillité publique

» Les moyens d'action du maire

- Cadre législatif et institutionnel
- Responsabilité
- Moyens normatifs

» La police judiciaire, administrative, spéciale, municipale

- Définition et caractéristiques
- Les acteurs
- Les compétences du maire

» Les attributions du maire

- Les attributions du maire en matière de circulation et de stationnement
- Les attributions du maire en matière d'urbanisme
- Les attributions du maire en matière de biens publics

» La loi « Engagement et proximité » et renforcement des pouvoirs du maire (27 décembre 2019)

- Objectifs de la loi
- Public concerné
- Mesures phares de la loi

EXERCICES PRATIQUES

Analyse de cas et jeux de rôle

Votre Contact

Bulletin d'inscription

LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE 9H30-17H30

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Email.....

Ligne directe

Mobile

Organisme

Adresse

Code postal.....Ville

INSCRIPTION A RETOURNER A :

Mercure local - Groupe Mercure
18, avenue de l'Opéra - 75001 Paris
contact@mercurelocal.fr
01 42 60 69 48 - 06.82.91.37.24

Dès réception de ce bulletin d'inscription, une confirmation et une convention de stage vous seront envoyées.

Le montant de la journée de formation est de 560 euros TTC par participant.

Vous souhaitez porter à notre connaissance une situation de handicap qui nécessite une adaptation de la formation.

Mercure local est un organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation de élus locaux
et certifié Qualiopi



FORMATIONS | CONFÉRENCES | ÉTUDES

Mercure local - Groupe Mercure

Organisme de formation spécialisé sur le secteur public agréé pour la formation des élus locaux

18 avenue de l'Opéra • 75001 Paris • 01 42 60 69 48
contact@mercurelocal.fr • www.mercurelocal.fr